



Succession compliquée

Par Fred63320

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter pour un problème, disons... Plus qu'épineux !

L'exposé de ce dernier risque d'être quelque peu longuet, mais il demeure cependant indispensable d'être au courant de tous les tenants et les aboutissants de l'histoire.

Ma belle-mère (veuve depuis 2006), vient de décéder il y a trois semaines. Elle vivait chez mon épouse (la dernière de ses filles) et moi même (l'époux de ladite fille) depuis 4 ans (en fait, depuis qu'elle avait été mise à la porte par l'une de ses filles, chez qui elle vivait, qui venait de se mettre en couple).

La succession s'annonce comme étant... Compliquée.

Mère de 13 enfants, elle était propriétaire d'une résidence principale. D'après le notaire que nous avons contacté, tous les enfants doivent être d'accord, ne serait-ce que sur le prix de mise en vente de la maison. Si l'un d'entre eux oppose le moindre veto, la vente s'en trouve bloquée.

Sachant que sur le nombre total d'enfants, seuls deux sembleraient s'opposer à cette vente.

Ma question est : n'existe t'il pas un moyen de contourner ces deux refus ?

Sachant que ma belle-mère a établi un testament avec l'une de ses filles, afin de lui faire don de ses meubles de salle à manger, et par la même occasion, priver une partie de ses enfants de sa part d'héritage, pour le fait que ceux-ci ont refusé de participer financièrement à l'hébergement de leur père (avant son décès) en maison de retraite, à hauteur de 61 ? par enfant.

Merci beaucoup pour vos conseils avisés, car nous sommes quelque peu perdus dans cette jungle juridique.

Cordialement

Fred.